



LA SAMBRIENNE

MAGAZINE • DÉCEMBRE 2022



kWh



NUMÉRO SPÉCIAL CONSOMMATION : PROTÉGEZ VOTRE PORTEFEUILLE



je gère mon logement

4-5 **loyer et provisions 2023 :**
les réponses
à vos questions

6-7 Pour des Fêtes
en toute sécurité

8-11 Les gestes pour
économiser l'énergie

12-13 **10 Conseils** pour réduire
le **gaspillage alimentaire**
avec les enfants

14-15 Trier, revendre, jeter...
**Comment désencombrer
sa maison ?**

16-17 **Règlement d'Ordre Intérieur
des locataires :** voici
quelques modifications

25 **Proxi-Services et
Trans'Form,** les services
du CPAS de Charleroi

j'anime mon quartier

20 Voici vos représentants
au sein du CCLP

Actualité

22 **100 ans de logement public**
à Charleroi et Gerpinnes

23 La Sambrienne accueille
sa 100.000^e locataire

je veux acheter

18-19 **Les biens à acheter**

je veux louer

21 **Les logements à louer**

mon quartier plus propre

26-27 **Calendriers des collectes
Tibi**

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux, D. Conte,
F. Corman, L. Bael, M. Remacle, N. Segers,
R. Troiano.

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne



Mode « vigilance accrue » activé !

Cher.e.s locataires,

Cher.e.s voisin.e.s,

Nul doute qu'à ma prise en charge de la présidence de La Sambrienne (18.06.2019), je n'aurais jamais pensé que nous aurions dû affronter autant de crises successives.

Outre les différentes problématiques « classiques » du logement public, nous avons dû traverser différents épisodes de confinement liés à la pandémie de la COVID-19. Cette crise a profondément bouleversé nos modes de fonctionnement pendant de nombreux mois.

Depuis plusieurs mois, nous subissons une augmentation sans limite des prix des matières (mazout, gaz, pellets et électricité) destinées à la production d'énergie.

Cette situation s'accompagne de différentes indexations ayant un impact important sur le coût des prestations de nos fournisseurs ou encore du matériel permettant d'assurer un bon fonctionnement de nos installations et de nos logements.

L'ingéniosité mise, hier, à profit pour garantir une sécurité sanitaire à chacune et chacun doit, aujourd'hui, être consacrée aux réflexions menées pour maîtriser les coûts d'exploitation, des prestations des fournisseurs, et ce, uniquement dans un objectif de garantir votre portefeuille, votre pouvoir d'achat.

De nouveau, nous allons assurer cette mission impossible !

C'est pourquoi nous avons voulu consacrer les pages suivantes aux gestes qui vous permettront d'économiser de l'énergie.

En cas de difficultés, **puis-je vous inviter à prendre contact avec la Maison de l'Energie de Charleroi** (tél 071/26.70.18) ?

En effet, elle regroupe tous les services relatifs à l'aide matérielle et financière en matière d'énergie, ainsi que des dispositifs de sensibilisation et d'information à la maîtrise des consommations énergétiques. Elle comprend, dans les faits : la cellule Tuteurs Energie, Charleroi éco-énergie, le Fonds Social Mazout (FSM) et la permanence énergie.

Ces dernières semaines, vous avez certainement pu découvrir le combat que nous menons afin que nos chaudières collectives au gaz puissent bénéficier d'une fourniture au tarif social et ce, dès le 1^{er} janvier prochain.

Je peux déjà vous indiquer que nous avançons de manière positive et qu'une solution pérenne serait imminente. Je reste vigilant à cette problématique car, à défaut, les charges énergétiques des ménages concernés subiraient une augmentation de plus de 520%. C'est une situation que je ne peux accepter ni tolérer.

Bref, vous l'aurez compris, le contexte socio-économique dans lequel nous évoluons est plus qu'incertain et menaçant mais vous pouvez compter sur l'ensemble des collaborat.eur.rice.s, moi compris, de La Sambrienne, pour affronter cette crise sans précédent.

Je conclurai en remerciant le CCLP, les représentants des locataires, avec qui nous échangeons afin de trouver des solutions innovantes dans le but de préserver votre pouvoir d'achat.

Ayons une confiance inébranlable en l'avenir !

Maxime Felon
Président du Conseil d'Administration
de La Sambrienne



loyer et provisions 2023 :

les réponses à vos questions

Comme chaque année à pareille époque, tous les locataires ont reçu une fiche de calcul reprenant le nouveau loyer, ainsi que les provisions pour charges locatives. Le contexte économique actuel a eu un impact sur ces dernières et risque d'amener énormément de questions. Voici quelques réponses ...

Mon loyer a-t-il été indexé ? (logement social uniquement)

Votre loyer n'a pas été indexé au sens strict. Il est néanmoins recalculé, comme au 1^{er} janvier de chaque année, pour tenir compte de vos revenus et du logement que vous occupez.

Il s'agit ici d'une stricte application de la réglementation wallonne, imposée à l'ensemble des sociétés de logements de service public, qui ne prévoit pas un gel des indexations selon le certificat PEB pour les logements sociaux.

Par contre, votre loyer est toujours limité à 20% de vos revenus ou à la valeur locative normale du logement, soit la valeur maximale sur le marché privé. D'où l'importance de ce recalcul annuel, prenant en compte votre situation actualisée.

Je constate néanmoins une augmentation. Pourquoi ? (logement social uniquement)

Deux facteurs entrent en compte dans la fiche de calcul reçue :

- Le loyer, qui peut augmenter en fonction de vos revenus et du logement que vous occupez.
- Les provisions de charges, qui dépendent des coûts de l'énergie et des services.

Pourquoi ces charges ont augmenté ?

Les provisions de charge sont une estimation des coûts que La Sambrienne engagera pour l'entretien de votre immeuble et de votre quartier, ainsi que des consommations d'énergie nécessaires en fonction du type de logement (maison / appartement).

En fin d'année, un décompte est envoyé individuellement à chaque locataire et compare les coûts réels aux provisions versées.

- Les coûts ont été plus faibles que prévus ? La Sambrienne vous rembourse une partie des charges provisionnées.
- Les coûts sont plus élevés ? Vous devez régler un complément de charges à La Sambrienne.

Vous n'êtes pas sans savoir que la crise énergétique et économique actuelle a eu un impact sur les prix chez l'ensemble de nos fournisseurs. Nous devons donc prendre en compte cette augmentation pour vous éviter un décompte trop défavorable en fin d'année.

Concernant le prix des énergies, quel est l'impact ?

Le prix des énergies (gaz et électricité) a fortement augmenté ces derniers mois.

Cela a également un impact sur les locataires de La Sambrienne.

Pour les locataires d'immeubles équipés d'une chaudière collective, La Sambrienne a conclu un contrat avec un fournisseur d'énergie et vous facture vos consommations dans le cadre du décompte annuel des charges locatives. Dans ce cas, les provisions comprises dans votre loyer ont été également impactées.

Cette augmentation des prix peut heureusement être limitée par l'application du tarif social. Le tarif social est une mesure destinée à aider les personnes ou les ménages qui appartiennent à certaines catégories d'ayants droit, à payer leur facture d'énergie.

Le tarif social correspond à un tarif avantageux pour l'électricité, le gaz naturel ou la chaleur. Il est identique quel que soit le fournisseur d'énergie ou le gestionnaire de réseau. Si ce tarif reste avantageux, il a néanmoins augmenté depuis l'année 2021.

- L'application de ce tarif est automatique pour les locataires dont le logement est équipé d'une chaudière collective au gaz.
- Par contre, pour les logements équipés d'une chaudière individuelle, les locataires doivent eux même vérifier les conditions pour en bénéficier et introduire la demande en leur nom.



Que peut faire La Sambrienne face à ces hausses ?

Depuis le début de cette crise, La Sambrienne tente de limiter l'impact de cette flambée des coûts sur ses locataires. Plusieurs mesures ont ainsi été prises pour l'année 2023 afin de réduire les charges sans nuire au confort des habitants :

- Une régulation climatique a été mise en place dans certains immeubles pour éviter le chauffage inutile et économiser l'énergie en fonction de la météo.
- Dans certains immeubles, les prestations de nettoyage ont été réduites, pour encore une fois, faire baisser les coûts et donc les charges.
- Une gestion différenciée des espaces verts, permettant de réduire les charges d'entretien et d'améliorer la biodiversité a été mise en place dans de nombreux quartiers.

- Si votre logement ou votre quartier est concerné par l'une de ces mesures, une communication spécifique vous parviendra individuellement.

De plus, La Sambrienne suit avec attention la situation et veille, dans le respect de la réglementation des marchés publics, à obtenir les prix les plus avantageux possibles.

Comment être accompagné face à ces augmentations ?

Les provisions de charges font partie du loyer. Il est donc impératif de les payer en temps et en heure, pour le 10 de chaque mois.

Néanmoins, nous pouvons comprendre que cette situation amène une incertitude et une crainte pour bon nombre de locataires. Un accompagnement est donc possible si vous rencontrez des difficultés.

N'hésitez pas à prévenir le service juridique de La Sambrienne dès que vous éprouvez des difficultés pour

le paiement de votre loyer, un plan d'apurement pourra être négocié. Nous tenons à rappeler qu'à chaque problème, il y a une solution, à trouver ensemble.

Vous pourrez aussi trouver des ressources et conseils sur notre page www.lasambrienne.be/energie 

Vous y trouverez l'ensemble des aides sociales accessibles face à ces coûts ou en cas de difficultés de paiement.

Comment puis-je mieux prévoir mes consommations ?

Afin d'éviter une régularisation importante en fin d'année, La Sambrienne propose à ses locataires d'augmenter volontairement leurs provisions de charges. En augmentant le montant mensuel, vous « étalez » sur douze mois une somme plus importante prise en compte lors du décompte des charges et évitez une régularisation trop conséquente.



Pour des Fêtes en toute sécurité

Les fêtes de fin d'année sont là, et avec elles, un certain nombre de précautions à prendre pour éviter les accidents. Nous vous avons rassemblé quelques astuces sécurité.



Avant tout, rappelons un conseil qui s'applique toute l'année : assurez-vous que les détecteurs de fumée fonctionnent.

L'arbre de Noël

Si vous optez pour un arbre de Noël naturel, assurez-vous de sa fraîcheur. Sec, il sera très vulnérable au feu. Achetez-en un avec racines. Arrosez-le régulièrement pour éviter qu'il ne sèche. De plus, ne gardez pas un arbre naturel plus de 10 à 14 jours ; après cette période, il commence à sécher.

Si vous achetez un arbre artificiel, assurez-vous qu'il est « résistant au feu ». Bien que cette mention ne signifie pas que l'arbre ne peut pas prendre feu, elle indique qu'il résistera à la combustion et qu'il devrait s'éteindre rapidement.

- ✦ Ne suspendez aucun objet inflammable au sapin. Ne placez jamais de bougies dans le sapin ou à proximité. Placez l'arbre loin des foyers et des radiateurs.
- ✦ N'utilisez ni laque, ni neige artificielle sur un vrai sapin.

Chauffage : un hiver sans froid ni risque

- ✦ Les feux de cheminée sont fréquents en hiver. Faites ramoner régulièrement votre cheminée (une fois par an si vous vous chauffez au mazout, au charbon ou au bois) et brûlez uniquement du bois sec, naturel et non traité.
- ✦ Les appareils de chauffage mobiles qui fonctionnent au pétrole, kérosène ou gaz n'ont pas de cheminée. De préférence, évitez de les utiliser, car ils peuvent être à l'origine d'une intoxication au CO.



Lumières

Utilisez des jeux de lumières certifiés CE. Utilisez les lumières d'intérieur et d'extérieur dans l'environnement auquel elles sont destinées.

- ✦ Anciens ou nouveaux, vérifiez tous les fils de vos guirlandes lumineuses. Jetez celles qui sont endommagées.
- ✦ Utilisez de préférence un éclairage LED.
- ✦ N'utilisez pas d'ampoules électriques sur les arbres métalliques. Un système électrique défectueux pourrait mettre l'arbre sous tension et électrocuter toute personne qui entre en contact avec l'arbre.
- ✦ Éteignez toutes les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison. Elles pourraient causer un court-circuit et allumer un incendie.
- ✦ Ne surchargez pas les prises de courant.

Bougies

- ✦ Ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance, ne laissez jamais d'enfants seuls dans une pièce où brûlent des bougies. Éteignez toutes les bougies avant de quitter la pièce ou d'aller au lit.
- ✦ Placez les bougies dans des chandeliers solides, qui ne basculent pas facilement. Installez-les sur une surface stable, loin des rideaux, de l'arbre ou de tout article qui pourrait s'enflammer.
- ✦ N'utilisez jamais de bougeoir fabriqué à partir de matériel inflammable, comme du bois ou du plastique.

La cuisine

- ✦ Ne laissez jamais vos appareils de cuisson sans surveillance.

- ✦ Ne gardez pas d'objet pouvant s'enflammer rapidement, comme des essuie-tout, à proximité de la cuisinière.
- ✦ Si une marmite ou une casserole prend feu, surtout ne jeter jamais d'eau et ne faites pas démarrer la hotte. Cela pourrait avoir pour effet d'étendre l'incendie.
- ✦ En cas d'incendie que vous ne pouvez maîtriser rapidement, quittez la maison et appelez les pompiers dès que vous êtes en sécurité.
- ✦ Pour une fondue ou une raclette, utilisez de préférence un appareil électrique. Placez-le le plus près possible de la prise pour éviter que quelqu'un ne trébuche sur le fil et renverse tout.
- ✦ Vous utilisez de l'alcool dénaturé ? Ne remplissez jamais le brûleur à proximité d'une flamme. Attendez qu'il ait complètement refroidi et ne le remplissez jamais à table.
- ✦ Veillez à placer les appareils chauffants sur une surface non inflammable pendant son utilisation.
- ✦ Ayez une couverture anti-feu à portée de main pour pouvoir éteindre sur-le-champ un début d'incendie.

Feux d'artifice

- ✦ Le règlement communal de Charleroi et Gerpennes interdit toute utilisation de ces feux.

En cas d'incendie

Les détecteurs de fumée détectent, généralement plus rapidement que vous-même, la fumée d'un incendie. Vos détecteurs de fumée et la connaissance de votre plan d'évacuation vous permettront donc de vous échapper à temps ! Appelez ensuite le 112.

Source :

SPF intérieur - www.ibz.be - canadasafetycouncil.org





LES GESTES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE



Pour faire des économies d'énergie conséquentes, il faut **combiner les trois piliers de la transition énergétique** :

- 1. La sobriété.** On consomme moins, on évite les gaspillages, on utilise moins d'appareils...
- 2. L'efficacité.** Grâce aux progrès techniques, les appareils actuels consomment moins que leurs ancêtres. Mais gare à l'effet rebond : ce n'est pas parce qu'un appareil est censé être plus économe qu'il faut ne plus être attentif aux économies.
- 3. Les énergies renouvelables.**

Les trois sont nécessaire. Si un élément manque, on perd un potentiel considérable.

Voici quelques conseils que nous pouvons vous donner :

Bien utiliser son chauffage

Quel que soit le système de chauffage installé, la manière de l'utiliser est importante pour éviter les gaspillages.

L'idéal pour gérer le chauffage central et **économiser jusqu'à 25% d'énergie : un thermostat et des vannes thermostatiques**. Avec ces deux éléments, on maîtrise la température dans chaque pièce de manière à équilibrer parfaitement confort et économies. À Bruxelles, il y a même des primes pour leur installation.

Mais encore faut-il **bien programmer** son thermostat et régler ses vannes. On chauffe à 19 ou 20°C quand on est là. Mais **on baisse la température la nuit et quand on est absent** : on ne chauffe plus qu'à 15 ou 16°C. On épargne ainsi 15 à 20% de chauffage, soit une **économie de 540 € par an**.

On peut aussi **diminuer le chauffage d'un degré** (19 au lieu de 20°C par exemple). On économise encore 7% sur sa consommation, soit **un gain supplémentaire de 170 €/an/°C en moins**.

Pour ce qui est du **chauffage au bois**, la qualité du combustible est déterminante. Si on utilise des bûches, il faut qu'elles aient séché pendant 2 à 3 ans. Cela permet d'avoir un taux d'humidité sous les 20%, idéal pour la combustion.

Utiliser moins d'eau chaude au quotidien

Moins on utilise d'eau chaude, moins il faut en chauffer. On essaye donc de :

- prendre des **douches courtes** au lieu de bains.
- utiliser un **pommeau de douche économique**. Avec son débit maximal de 6 litres/minute (contre 15 à 18

litres pour une douchette classique), **on économise de 100 à 150€/an.**

- installer un **robinet thermostatique** pour la douche. La température de l'eau reste stable et on ne doit pas jouer avec l'eau froide, c'est plus confortable et on consomme moins d'eau.
- utiliser un bouchon quand on fait la vaisselle à la main.
- **réparer les fuites** au plus vite. Parfois il s'agit d'un simple joint à remplacer. L'opération est simple et le coût de la pièce négligeable tandis que les économies peuvent être énormes.
- laisser le mitigeur de l'évier sur la position eau froide. Lorsqu'il est mis sur la position centrale, de l'eau chaude et de l'eau froide sont appelées. Mais le temps que l'eau chaude arrive, on a peut-être déjà fini de se laver les mains.

Installer un éclairage efficace

On profite le plus possible de la lumière naturelle, qui est **gratuite** : on lave ses fenêtres, on ouvre les rideaux, on préfère les couleurs claires pour les murs, on place pas le mobilier de façon à ne pas entraver la diffusion de la lumière dans la pièce...

On choisit l'éclairage en fonction de l'usage : pas trop agressif pour une lampe de chevet, assez puissante pour le plafonnier de la cuisine ou de la salle à manger. La quantité de lumière est exprimée en **lumens** et est toujours indiquée sur les emballages. Pour obtenir une quantité de lumière donnée, les ampoules ont besoin de plus ou moins de puissance selon leur type.

Par exemple, pour donner 750 lumens (de quoi éclairer une pièce moyenne avec une lampe au plafond) :

- une ampoule à incandescence a besoin de 60W ;
- une ampoule économique utilise cinq fois moins de puissance (12W) ;
- une **LED** nécessite pratiquement **dix fois moins de puissance** (6,5 W).

En optant pour cette dernière, l'économie est de 27€/an pour une ampoule et **son achat est récupéré en quelques mois.**

Les performances des LED s'améliorent sans cesse tandis que leur prix diminue. Elles peuvent remplacer n'importe quelle ampoule, il faut juste vérifier que la quantité de lumens est suffisante pour ne pas être déçu.

Coût annuel selon le type d'ampoule



	Halogène 10€	Fluo-compacte 11 €	LED 3€
<i>Puissance</i>	40 watts	11 watts	5 watts
<i>h/jours</i>	5h/jours	5h/jours	5h/jours
<i>J/an</i>	356 jours/an	356 jours/an	356 jours/an
<i>Consommation</i>	73 kWh	20 kWh	9 kWh
<u>coût</u>	<u>22 €/an</u>	<u>6 €/an</u>	<u>3 €</u>
<u>Durée vie</u>	<u>2.000 heures</u>	<u>6.000 heures</u>	<u>30.000 heures</u>
	<u>= 1,1 an</u>	<u>= 3,3 ans</u>	<u>= 16,4 ans</u>

* Prix de 30 cents/kWh

Je gagne +/- 19 €/an par ampoule



Les gestes et actions pour réduire mon énergie :



Objectif « réduction énergie » : je m'eng

A la maison		
	Gestes et actions	Je le fais
Gestion de l'électricité		
1	Je contrôle mon compteur électrique une fois par mois pour le suivi des consommations	
2	J'éteins les lumières lorsque je quitte une pièce.	
3	Je ne laisse pas en veille mes appareils électriques TV hifi vidéo PC si je ne m'en sers plus. Certains peuvent consommer autant en veille qu'en les utilisant	
4	Je débranche tous mes appareils pour éviter les consommations cachées ou j'utilise une multiprise avec bouton interrupteur. Certains appareils continuent à consommer même éteint.	
5	Je débranche mes chargeurs et transfos dès lors que mes appareils sont chargés	
6	Je remplace mes vieilles ampoules par des ampoules led.	
7	Je laisse entrer au maximum la lumière pour éviter la lumière artificielle	
8	Je privilégie des appareils peu énergivores (label A) si je dois procéder à un nouvel achat.	
Gestion du chauffage et ventilation		
9	Je ferme mes volets la nuit pour garder au maximum la chaleur- et empêcher le froid de rentrer	
10	J'installe des rideaux épais devant les fenêtre/portes et je les ferme la nuit	
11	J'évite de faire pendre les rideaux devant les radiateurs	
12	Je ne laisse aucun objet devant et sur les radiateurs	
13	Je place des réflecteurs derrière les radiateurs qui sont du côté mur(s) extérieur(s)	
14	J'utilise mon thermostat d'ambiance pour éviter de trop utiliser avec les vannes thermostatiques	
15	Je veille à toujours bien fermer les portes et les fenêtres pour garder la chaleur, surtout si les radiateurs fonctionnent	
16	J'installe des boudins au bas des portes et des joints isolants aux fenêtres	
17	En cas de simple vitrage, je place un film de survitrage	
18	J'isole les tuyaux d'eau chaude	
19	Je surveille et adapte la température des pièces (19°C dans les pièces de vie, 16°C dans les chambres)	
20	Je ne chauffe que les pièces utiles	
21	Je diminue la température de 1° (19°C au lieu de 20°C) pour gagner 7% sur ma facture	
22	Je privilégie un pull en plus plutôt que de trop augmenter la température	
23	Je diminue le chauffage lorsque je quitte mon domicile	
24	Dès que la température extérieure est plus douce, je baisse le chauffage	
25	Je purge régulièrement les radiateurs pour bien fonctionner en vidant l'air	

gagne à mettre quelques gestes en place

A la maison		
	Gestes et actions	Je le fais
26	J'ouvre les tentures en cas d'ensoleillement pour profiter de la chaleur.	
27	J'utilise les appareils de chauffage d'appoint électrique exclusivement pour des pièces devant être chauffées rapidement et peu longtemps (ex SDB)	
28	Je nettoie et dépoussière les bouches de ventilation	
29	Je règle la température du chauffe-eau entre 55°C et 60°C	
30	Je contrôle au moins une fois par mois mon compteur ou ma jauge de chauffage	
La cuisson		
31	J'utilise une taille de casserole adaptée au foyer de cuisson	
32	Je place des couvercles sur mes casseroles lors de la cuisson	
33	Je contrôle les temps de cuisson pour ne pas surconsommer	
Le froid		
34	J'installe mes appareils (frigo et congélateur) loin des sources de chaleur	
35	Je nettoie régulièrement la grille arrière du frigo	
36	Je veille à ne pas surcharger le frigo ou le congélateur	
37	Je dégivre régulièrement mon frigo et mon congélateur (5mm de givre = 30% de consommation en plus)	
38	J'enlève les emballages inutiles des produits à mettre dans le frigo	
39	Je laisse refroidir les plats avant de les mettre au frigo	
40	Je veille à la bonne température de mes appareils (de 0 à 6°C frigo et -18°C congélateur)	
Les appareils eau : lave-vaisselle, lave-linge et séchoir		
41	Je fais fonctionner mes appareils équipements (lave-vaisselle, lave-linge, séchoir) uniquement quand ils sont bien remplis	
42	J'utilise les programmes éco (40°C)	
43	Je lave mon linge le plus possible à 30° au lieu de 60° (= 50% d'économie)	
44	Je nettoie régulièrement les filtres de mes appareils	
45	Je profite des heures creuses si je bénéficie du bi-horaire pour faire tourner mes appareils	
46	J'essore le linge au maximum avant de le mettre au séchoir	
47	J'enlève les prises de mes appareils. Un lave-linge branché continue à consommer même si on ne l'utilise pas.	
48	Pour l'achat d'appareils, je privilégie les plus économes en énergie et en eau (cf les Labels A)	
49	Je débranche les appareils pour éviter que ceux-ci ne continuent à consommer	

Sources:



<https://www.ecoconso.be/fr>



<https://www.espace-environnement.be/>

10 CONSEILS POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AVEC LES ENFANTS



1. RELEVEZ LE DÉFI DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE FAMILIAL

Relevez en famille un défi ou challenge anti-gaspillage alimentaire sur 6 semaines. Les enfants s'amuseront à mesurer la quantité de nourriture gaspillée la première semaine et à trouver des idées pour réduire le gaspillage. Vous pouvez même vous fixer un objectif familial, comme réduire vos déchets de 25 %. Si votre famille réussit, vous recevez tous une récompense, comme une visite à un parc d'attractions ou un dîner dans un restaurant préféré.

2. PRÉVOYEZ UNE SEMAINE DE REPAS

« En planifiant à l'avance, on réduit non seulement le gaspillage, mais on permet aussi aux familles occupées de faire moins de trajets à l'épicerie ou au supermarché ce qui permet d'économiser du temps et de l'essence »

Si la planification des repas à l'avance n'est pas dans votre ADN, consultez La Fabrique à Menu, le service en ligne de planification de repas en famille. Il élimine le nombre de décisions à prendre et diminue le stress lié à la planification et à la préparation des repas.

Il en est de même pour la collation de 10H00 ou le goûter à la sortie de l'école ou à la garderie, lorsque je vois les enfants sortir de leur cartable leur goûter, je trouve que certains parents ne sont pas très inspirés ! Beaucoup

se retrouve avec un gâteau industriel emballé dans un film plastique ou aluminium, une compote industrielle et un jus de fruit qui fait souvent des caprices dans la nature. Nous avons décidé depuis la maternelle de planifier et de nous organiser le dimanche avec les enfants pour préparer ce repas équilibré qui est en moment important après une journée d'école. La compote nous préparons avec les fruits un peu abîmé et de saison et depuis que j'ai découvert le kit de gourde alimentaire réutilisable et rechargeable avec fermeture étanche le remplissage de la compote et le nettoyage devient une activité ludique. Prendre une demi-heure pour préparer un gâteau et tous les jours, découpez une part que vous transporterez dans une boîte réutilisable. Et remplir le matin sa gourde souple réutilisable pour toute la journée est devenu un automatisme, tout comme de prendre son cartable avant de partir à l'école, depuis que les enfants nous voient également faire aussi ce geste quotidien avec notre bouteille thermos.

3. LIMITEZ LES COLLATIONS AVANT LES REPAS

Ne laissez pas vos enfants grignoter sans réfléchir lorsque vous approchez de l'heure du souper. « Non seulement ils sont moins susceptibles de faire des choix de collations équilibrés à cette heure de la journée, et ils peuvent aussi remplir leur petit ventre juste avant de passer à table et risque d'augmenter

le gaspillage de nourriture en ne terminant pas leur assiette. »

4. RENDRE LA NOURRI- TURE FACILE À MANGER

Combien de fois avez-vous dû jeter une banane à moitié mangée ou une pomme avec deux bouchées ? Au lieu d'offrir des fruits et des légumes entiers, coupez-les en bouchées. Une étude a révélé que le fait d'offrir des pommes tranchées dans une cantine d'une école élémentaire a augmenté la consommation de fruits de 61 % !

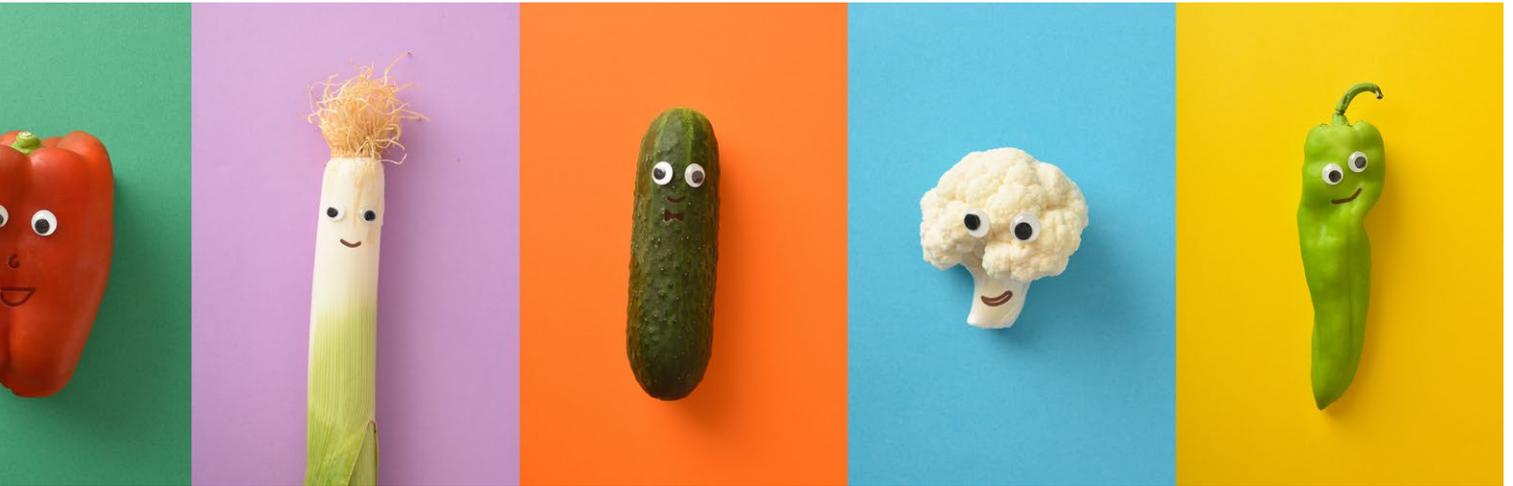
Laissez-vous porter par votre imagination ou cherchez des hashtags #foodfunkid sur Pinterest ou Instagram.

5. DONNEZ DES NOMS AMUSANTS AUX ALIMENTS

S'amuser avec de la nourriture pourrait aider vos enfants à manger plus de ce qu'ils ont dans leurs assiettes. Une autre étude a montré qu'en donnant aux légumes ordinaires des noms comme « carottes de vision aux rayons X », « haricots verts Hulk » et « brocoli rasta green », les élèves de l'école primaire mangeaient plus de légumes. Essayez de nommer les plats que vous faites fréquemment, comme « Super hero Spaghetti » ou « Princesse cookie ».

6. PRÉPAREZ LES BONNES PORTIONS

S'ils sont trop jeunes pour se servir eux-mêmes, servez de petites portions d'aliments aux repas et aux collations



des jeunes enfants. « Ils ont un petit estomac et si vous remplissez trop leurs assiettes, une partie risque d'être gaspillée.

Permettre aux enfants plus âgés de se servir eux-mêmes pour les éduquer. Encouragez-les à prendre de petites portions, puis de se servir à nouveau s'ils ont encore faim ou en vue d'une activité physique dans la journée. Les enfants apprendront à mesurer leur appétit et sont moins susceptibles d'avoir des « déchets d'assiette » parce qu'ils ont décidé eux-mêmes de la quantité à servir ».

7. GARDEZ CE QU'ILS NE MANGENT PAS

Si votre enfant déclare qu'il est rassasié avant d'avoir terminé une quantité raisonnable de son repas, conservez les restes. « Plutôt que de les laisser grignoter quelque chose de moins sain une heure ou deux plus tard, ils peuvent terminer leur repas, ce qui réduit le gaspillage et augmente la probabilité d'avoir une alimentation équilibrée ».

8. PRÉPAREZ LES LUNCHS DE FAÇON STRATÉGIQUE

Aidez vos enfants à éviter le gaspillage alimentaire, lorsqu'il va ouvrir sa lunch box et découvrir son repas, voici quelques conseils anti-gaspi :

- Tenez une liste des déjeuners que votre enfant aime pour que vous puissiez les préparer en y ajoutant une touche déco

- Préparer des portions de la bonne taille. Si votre enfant finit rarement une boîte de jus complète, par exemple, préparez en une plus petite portion dans un contenant réutilisable.

- Utilisez un bloc réfrigérant et un sac de transport isotherme pour conserver les aliments au frais.

- Incitez vos enfants à rapporter à la maison ce qu'ils ne mangent pas. Cela vous permettra de voir ce qu'ils mangent et en quelle quantité, et de réutiliser, dans la mesure du possible, les parties de leur repas qui n'ont pas été mangées.

- Faites participer les enfants à la préparation de leur repas d'école. S'ils participent à la préparation de leur déjeuner, il y a de fortes chances qu'ils soient plus enclins à le manger.

9. PRÉPAREZ DES COLLATIONS DE VOYAGE INTELLIGENTES

L'une des astuces anti-gaspi efficace est de préparer pour la route en réduisant le choix et en imposant les aliments qui doivent être consommés rapidement ou ayant un « look » un peu moins attirant – fouillez dans les placards pour trouver vos produits avec « une date de consommation de préférence » dépassée ou des bananes sur le point de devenir bien mûres – pour que la famille puisse les grignoter quand on se déplace en voiture. Lorsqu'il n'y a que peu ou pas d'autres

options, ces collations sont beaucoup plus susceptibles d'être terminées.

10. ENSEIGNEZ AUX ENFANTS CE QU'EST LA NOURRITURE

Visitez une ferme pour en apprendre davantage sur les cultures et les animaux. A long terme, si vos enfants apprennent à valoriser les aliments dès leur plus jeune âge, ils sont plus susceptibles de grandir et d'avoir de bonnes habitudes alimentaires et de gaspillage. En plus de relever le défi du gaspillage alimentaire familial (voir le point 1 ci-dessus), voici d'autres idées :

- Plantez un jardin ou même quelques herbes sur une jardinière de balcon ensemble.
- Planifiez des repas que vous pourrez cuisiner ensemble.
- Discutez du coût des différents aliments en faisant vos courses en vrac.
- Expliquez ce qui arrive à la nourriture quand on la jette.
- Utilisez un composteur.

Même si vous devez peut-être apporter quelques changements mineurs à votre routine pour réduire la quantité de nourriture que vous gaspillez, avec un peu d'engagement et de concentration, les suggestions ci-dessus sont faciles à mettre en place si vous impliquez toute la famille.

TRIER, REVENDRE, JETER...

COMMENT DÉSENCOMBRER SA MAISON ?

Pour savoir comment désencombrer sa maison, en limitant les déchets.

Garder, ranger, revendre ou jeter... Pour y voir plus clair, pour déménager ou pour vous mettre sur la voie du zéro déchet, c'est décidé, vous faites le tri. Par quoi commencer ? Qu'est-ce qu'on garde ? Et une fois qu'on a tranché, on en fait quoi ? Pour se désencombrer, on favorise au maximum la seconde main et on limite les déchets.

Faire le tri

Pour savoir comment trier ses affaires, il y a des questions à se poser. Par exemple :

- L'ai-je utilisé au cours de l'année écoulée ?
- Cet objet me procure-t-il de la joie ?
- Ai-je la place (dans mon futur logement) pour garder cet appareil ?

Trier en une fois ou par petits bouts, choisissez ici votre technique. Et découvrez d'autres questions pour décider quoi garder et de quoi vous séparer.

Une fois qu'on a trié, on se retrouve avec plusieurs catégories d'objets. Qu'est-ce qu'on en fait ?

1. Ceux à garder. Il ne reste plus qu'à leur trouver une place.
2. Ceux qui doivent partir et sont en bon état. Donner ou vendre, il faut maintenant décider de leur sort.
3. Ceux à réparer. Grande catégorie d'objets plus ou moins cassés, qu'on veut réparer, mais qu'on n'a jamais réparé. Faut-il les réparer ? Et si pas, à qui les donner ? Ou les jeter ?
4. Ceux à jeter. Pas de doute, ils sont irrépares. Ou n'intéresseront personne, même si on les donne avec le sourire.

Pour chaque catégorie, on détaille quoi en faire dans la suite de l'article.

Comment se débarrasser des objets en bon état ?

Donner

Si l'objet n'a plus beaucoup de valeur marchande – ou si vous préférez donner que vendre – et qu'il est dans un état correct et peut encore servir, il fera peut-être un heureux amateur.

On peut en faire don via :

- une ressourcerie ;
- une donnerie ;
- un magasin d'économie sociale généraliste ou spécifique ;
- un site de vente acceptant les dons ;
- un groupe facebook ;
- une collecte ponctuelle.





Une brocante pour vendre l'essentiel

Vendre

Si on n'a plus besoin d'un objet mais qu'il est encore en bon état et peut être utile à d'autres, on peut le revendre. À un prix juste, on trouve facilement un acheteur.

On peut vendre via :

- une brocante
(ou une bourse de La Ligue des Familles pour les vêtements, jouets, matériel de puériculture...);
- un magasin d'achat-vente
(ex : Cash Converters) ;
- un magasin de dépôt-vente
(Troc, la Trocante, des boutiques indépendantes...);
- un groupe Facebook de seconde main dans votre région ;
- un site de vente
(www.2ememain.be, www.ebay.be, ...).
- un app dédiée comme Scell.it : <https://scell.it/>
ou les apps de sites de vente (app 2emain, ebay...)

En plus, donner ou revendre permet à la personne qui récupère l'objet de ne pas en acheter un neuf. On évite ainsi la fabrication d'un nouvel objet, et la consommation de ressources et d'énergie que cela entraîne.

Que faire des objets à réparer ?

Il faut se projeter : une fois l'objet réparé, qu'en fera-t-on ? Est-ce qu'il ne finira pas quand même dans la pile "doit partir" ?

Autre indice : s'il est cassé ou en panne depuis plus d'un an, peut-être n'est-il pas très utile.

Réparer ou faire réparer les objets que l'on souhaite garder

Pas facile de réparer soi-même les objets cassés ou en panne. On peut se faire aider :

- grâce aux guides et tutoriels sur internet ;
- par un bricoleur averti dans un Repair Café ;
- dans un magasin spécialisé ou chez le fabricant pour trouver une pièce de rechange ;
- par un réparateur qui va faire le boulot (si si, ça existe toujours).

Donner un objet cassé ou en panne

La plupart des entreprises d'économie sociale n'acceptent que des objets en bon état : propres, fonctionnels, complets. Certaines acceptent parfois des objets qui nécessitent une petite réparation.

Où jeter les objets en fin de vie ?

Irréparables, non réutilisables ou en bout de course... Poubelle ? Non, on peut faire en sorte de recycler ces objets.

Une dizaine de filières récupèrent et valorisent les matières, via les parcs à conteneurs ou des points de collecte.

Maintenant, c'est à vous de jouer. Si vous avez une question ou un doute, le service-conseil d'écoconso vous renseigne avec plaisir : info@ecoconso.be ou 081 730 730.

Bon rangement et bon tri !

<https://www.ecoconso.be/fr/content/trier-revendre-jeter-comment-desencombrer-sa-maison>



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES LOCATAIRES :

VOICI QUELQUES MODIFICATIONS

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) a pour but premier de faciliter le vivre ensemble mais également de permettre la bonne gestion des immeubles par le propriétaire, notamment par le biais de dispositions relatives au respect du bâti par le locataire.

Dans ce cadre, il détermine les conditions pratiques d'occupation des logements qui n'ont pas été expressément prévues ou définies dans le contrat de bail mais qui, néanmoins, en font partie intégrante.

C'est d'ailleurs à ce titre que l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 sanctionne, par la résiliation du contrat de bail, les manquements aux dispositions du règlement d'ordre intérieur. Le locataire est donc tenu de s'y conformer.

Le règlement d'ordre intérieur de La Sambrienne a déjà fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2018.

Néanmoins, la mise en application de la nouvelle charte graphique de La Sambrienne entraînant une nécessité d'imprimer de nouveaux exemplaires du règlement d'ordre intérieur a amené une réflexion globale sur l'opportunité d'une révision du contenu dudit règlement d'ordre intérieur.



Modifications apportées au règlement d'ordre intérieur

Compte tenu des différents retours et expériences à la suite de l'application du règlement d'ordre intérieur actuel, il est apparu nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Article 1 – Accès à l'immeuble

Dans le deuxième paragraphe, après les termes « soigneusement fermées » sont insérés les mentions suivantes : « **(non à clé), à ne pas empêcher le bon fonctionnement des électro-aimants qui assurent la fermeture, et à n'en autoriser l'accès qu'aux personnes de confiance.** »

Un quatrième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Pour les immeubles équipés d'un badge d'accès, celui-ci est à l'usage personnel du locataire et ne pourra être cédé.** »

Article 2.1 – Propreté

Un septième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Les véhicules sans plaque et/ou en pièces détachées ne peuvent être disposés sur les emplacements de parkings ou aux abords des immeubles.** »

Article 2.2 – Le hall & les communs

Un sixième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Il est interdit d'accéder, de se promener sur les plateformes et/ou d'y installer des espaces de convivialités (barbecue, piscine, siège, jeux, ...).** »

Article 2.6 – Les espaces verts

Dans le deuxième paragraphe, après les termes « ne jeter ni encombrants ni immondices ni aliments », sont insérées les mentions suivantes : « **(et ce même de votre fenêtre).** »

Un troisième paragraphe y est également ajouté : « **L'installation d'un compost est tolérée pour autant qu'il n'entraîne aucune nuisance (odeur, rats, ...).** »

Article 3.2 – Les animaux domestiques

Un dixième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Pour les logements individuels qui posséderaient un poulailler (dans le respect de la législation en la matière), le locataire veillera à entretenir celui-ci de manière régulière et à ne pas laisser traîner de la nourriture à savoir que ces dispositifs privilégient la prolifération de rats.** »

Article 3.3 – Litiges entre voisins

Deux paragraphes sont insérés au début de l'article avec les mentions suivantes : « **La vie en communauté est nécessairement génératrice de troubles de voisinage normaux que chacun se doit de supporter.**

Afin de prévenir tous débordements, la chose la plus simple est de discuter avec votre voisin pour trouver une solution amiable. »

Le troisième paragraphe est modifié de la manière suivante : « **Dans le cas contraire, ce n'est pas la compétence de La Sambrienne de régler les conflits entre voisins.** »

Article 4.4 – Détecteurs incendie

Un deuxième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Il est interdit d'enlever les détecteurs incendie placés dans les immeubles.** »

Un troisième paragraphe est également inséré avec les mentions suivantes : « **Pour toutes les installations personnelles (système alarme et incendie combinés), il sera fait référence au point 4.9 du présent règlement et ne fera pas l'objet d'un entretien de La Sambrienne.** »

Article 4.6 – Terrasses, jardins et devantures

Le titre de l'article 4.6 est modifié et devient : « **Terrasses, balcons, jardins et devantures** ».

Un troisième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Il est strictement interdit d'installer sur les balcons et d'utiliser sur ceux-ci des barbecues au charbon de bois, brasero, piscine, jacuzzi, ...** »

Article 4.7 – Emetteurs et antennes

Après les termes « radio, parabolique, » est insérée la mention suivante : « **caméra personnelle** ».

Après les termes « balcon, fenêtre, » est insérée la mention suivante : « **porte d'entrée du logement** ».

Article 5.2 – Compteurs

Dans le deuxième paragraphe, après les termes « le locataire », sont insérées les mentions suivantes « **est responsable de sa consommation et** ».

Toujours dans le deuxième paragraphe, après les termes « relever régulièrement », sont insérées les mentions suivantes « **les index de** ».

Dans le quatrième paragraphe, après les termes « ne pourra jamais être modifiée », sont insérées les mentions suivantes : « **sans l'accord préalable de la Sambrienne.** »

Article 6.2 – Déchets ménagers et enlèvement des immondices

Un deuxième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **Le locataire veillera à utiliser les emplacements divers affectés à leur centralisation.** »

Article 6.3 – Sécurité

Un deuxième paragraphe est inséré avec les mentions suivantes : « **En cas d'observation d'une détérioration et d'un manquement de ces dispositifs, le locataire en avisera la Sambrienne dans les plus brefs délais.** »

Le document complet est disponible sur notre site :

www.lasambrienne.be/ROI 



LA **SAMBRIENNE**

> Offre

Les offres doivent être adressées avant le 28 Février 2023 par voie postale dans une enveloppe fermée en y indiquant « OFFRE MAISON » à l'adresse suivante :

La Sambrienne
« OFFRE MAISON »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre.

Celles-ci seront ouvertes en présence du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

LASAMBRIENNE.BE

À VENDRE

Vous souhaitez devenir propriétaire ?
C'est possible. La Sambrienne vend certains logements de son patrimoine.

Goutroux



PRIX DE VENTE MINIMUM

75.000€

Rue F. Capouillet, 88
4 chambres



Lodelinsart



PRIX DE VENTE MINIMUM

80.000€

Rue Vandervelde, 10
4 chambres



Montignies-sur-Sambre



PRIX DE VENTE MINIMUM

70.000€

Rue Selestat, 61
3 chambres



Jumet



PRIX DE VENTE MINIMUM

62.000€

Rue de l'Aurore, 73
2 chambres



Mont-sur-Marchienne



PRIX DE VENTE MINIMUM

75.000€

Rue Herbert Hoover, 17
3 chambres

PRIX DE VENTE MINIMUM

80.000€

Rue des Champs Charbonnières, 38
2 chambres

PRIX DE VENTE MINIMUM

90.000€

Rue de la Bergerie, 11
2 chambres

Monceau-sur-Sambre



PRIX DE VENTE MINIMUM

75.000€

Cité du Scapé, 17
2 chambresRetrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur

www.lasambrienne.be





Voici vos représentants au sein du CCLP



En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président –Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Référente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Référent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de La Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours

ouvrables. Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.

Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en « 7 antennes locales », si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Lodelinsart

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart
Contacter actuellement le 0471/59.51.28 ou 0475/85.35.91
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756 – cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous

Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 41 – cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpines

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
claude.cclp.6280@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez- vous.

Antenne de Charleroi Nord

Rue J. Wauters 156 – 6000 Charleroi
BARBET Daniel
Contacter au 0471/556363
du lundi au vendredi entre 9h et 17h
cclp.charleroi@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle
ARCURI Michel
0476/21.38.62
cclp6001michel@gmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040 – cclpjose6061@gmail.com

ARCURI Michel
0476/213862 – cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.



À LOUER

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable.


LA SAMBRIENNE

> Conditions

Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Visitez www.lasambrienne.be

Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet

LASAMBRIENNE.BE



LOYER

524€

P&B B

Rue du Dauphin 9/022 à
CHARLEROI
1 chambre



LOYER

571€

P&B B

Rue Nestor Bal 63/032
MONT-SUR-MARCHIENNE
1 chambre



LOYER

509€

P&B C

Rue Rivelaïne 53/021
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
3 chambres



LOYER

598€

P&B A

Rue Hamendes 35/021
LODELINSART
3 chambres



LOYER

648€

P&B G

Rue des Gardes 2/031
CHARLEROI
3 chambres

100 ans de logement public à Charleroi et Gerpennes



La Sambrienne a célébré 100 ans de logement public à Charleroi et Gerpennes. Ce vendredi 7 octobre, elle a ainsi réunit ses travailleurs et ses partenaires pour tirer ensemble le bilan de ces 100 prochaines années et faire l'état des lieux des défis à relever à l'avenir.

La Sambrienne a reçu ses partenaires pour célébrer les 100 ans du logement public à Gerpennes et Charleroi. C'est ainsi 100 ans d'action pour le logement social, 100 ans où cette mission a marqué la région.

L'impact du logement public sur Charleroi et Gerpennes est en effet considérable. « *Il n'y a pas un seul quartier de notre ville où il n'y a pas de logement public* », a commenté Paul Magnette lors de sa prise de parole. Au plus près de nous, chaque jour, plus de 9.000 familles vivent dans un logement à un loyer abordable, et construisent leur vie dans des quartiers marqués par cette histoire.

La Sambrienne en a donc profité, en présence de MM. Peters et Collignon, respectivement président de la SWL et Ministre du Logement, pour aborder l'avenir de notre métier.

Un métier toujours aussi indispensable qu'à sa création. En 1919, on avait imaginé des « *habitations à bon marché*. » Elles sont devenues du logement social, puis du logement public. » a expliqué Michel Peters. Ce métier a donc évolué, comme La Sambrienne issue de 15 fusions depuis la création de La Lodelinsartoise en 1922. « *Et depuis, cette société, la plus grande de notre région est devenue un exemple* », a ajouté Christophe Collignon.

Restait à Maxime Felon, président de La Sambrienne d'aborder les défis auxquels notre société fait face: « Les réductions de loyer accordées par La Sambrienne oscillent chaque année autour des 10 millions d'euros ! Ce sont 10 millions qui se retrouvent dans la poche des citoyens les plus fragiles de notre bassin de vie ! », explique-t-il. « *Mais il nous devient de plus en plus difficile de mener ce métier face aux augmentations des coûts des matériaux, ou de garantir un prix décent pour les charges d'électricité et de gaz de nos locataires. J'en appelle donc au soutien de tous dans ce métier qui a été indispensable il y a 100 ans, qui l'est toujours maintenant et le sera probablement encore dans les 100 prochaines années.* »



La Sambrienne accueille **sa** **100.000^e locataire**

**La Sambrienne fête en 2022
son 100e anniversaire.
Ce vendredi, elle a aussi atteint
un autre palier mémorable en
accueillant sa 100.000^e locataire,
à Montignies-sur-Sambre.**

C'est l'étape indispensable pour l'entrée en logement et un moment fort pour les locataires de La Sambrienne : l'état des lieux d'entrée. En plus de faire le tour des équipements présents dans le logement qui leur a été attribué et d'effectuer le relevé des index, c'est aussi et surtout le moment où ils reçoivent les clés de leur nouveau « chez eux ».

Cette étape, ils sont maintenant 100.000 à l'avoir passée à La Sambrienne. Basée sur les actes fondateurs de La Lodelinsartoise en 1922, ayant évolué de fusion en fusion, la plus importante société de logements de service public de Wallonie a donc accueilli 100.000 familles en 100 ans !

« Ce sont 100.000 familles qui ont pu bénéficier d'un logement à loyer modéré », explique-t-on à La Sambrienne. « En 1922, on parlait des « habitations à bon marché », pour mettre fin à l'insalubrité et offrir un logement décent en pleine reprise d'après-guerre. On a ensuite parlé de logements sociaux, ayant permis à chacun de profiter d'un logement avec un loyer limité en fonction des revenus. Et, pour reconnaître la variété de nos missions, on parle maintenant de logements publics. »

Bienvenue à la 100.000^e locataire de La Sambrienne !



Formation

Entretien et aménagement des espaces-urbains

Environnement Citoyenneté

Construisez votre projet professionnel.

Réalisez des chantiers d'apprentissage en situation réelle dans votre quartier.

Apprenez les techniques de bases des métiers liées à l'entretien d'un quartier : gestion des espaces-verts et de la voirie, peinture des communs, ...

Découvrez nos astuces pour agir sur la planète et renforcer la convivialité : jardins partagés, bacs à compost collectifs, ...

Contrat de formation FOREM
Entrée permanente

INFOS & INSCRIPTION

Asbl Régie des quartiers de Charleroi

071/ 70.28.30

sylvie.lambinon@rdqcharleroi.be



Régie des Quartiers de Charleroi ASBL - agréée par le gouvernement Wallon - Avenue du Chili, 18 – 6001 Marcinelle - N° d'entreprise 0871505309
RPM Charleroi - IBAN BE78 0682 4195 3086 - Avec le soutien du Fonds du Logement de Wallonie, du Fonds Social Européen, de la Wallonie, du Forem, de la Ville de Charleroi, du CPAS de Charleroi et de la Sambre



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

Proxi-Services et Trans'Form, les services du CPAS de Charleroi

Proxi-Services, la centrale de service de Proximité du CPAS

Un robinet qui coule, du papier peint qui se décolle, un carrelage qui bouge ou la nature qui reprend ses droits dans votre jardin... Pas toujours facile de trouver un professionnel pour réaliser ces petits travaux ! Proxi-Services est fait pour vous. Elle s'adresse à tous les carolos quels que soient leurs revenus.

Proxi-Services est une IDESS, Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale. Elle forme des ouvriers polyvalents, bénéficiaires de l'aide sociale, à deux grands types de métiers : l'entretien des jardins d'une part et d'autre part, les travaux de maintenance du bâtiment dans différents domaines : peinture, carrelage, plomberie... Il peut s'agir de réparations modestes mais également de chantiers plus importants.

Proxi-Services collabore également avec l'ergothérapeute du CPAS de Charleroi afin de réaliser des travaux d'adaptation du logement si vous souffrez d'un handicap. Ainsi par exemple, ils peuvent placer une main courante, une barre de maintien ou encore un plan incliné pour remplacer quelques marches d'escalier.

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus et de votre situation sociale et vont de 8,00€ à 12,10€ de l'heure par ouvrier. Chaque chantier fait l'objet d'un devis clair et détaillé et bien entendu, entièrement gratuit.

Pour tout renseignement :

071/27.86.90

proxiservices@cpascharleroi.be 

Trans'Form, la boutique « 2^{ème} main » du CPAS de Charleroi

Située au 290 de l'avenue de Philippeville à Marcinelle, la boutique Trans'Form du CPAS de Charleroi est un magasin de seconde main proposant à tous une multitude de produits de qualité à des prix très intéressants. En collaboration avec Oxfam solidarité, on peut y trouver de l'électroménager garanti, du mobilier, des objets de décoration, du textile, des livres, de l'informatique, etc.

Trans'Form n'est cependant pas qu'un magasin, c'est également un Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) comprenant deux filières. La première concerne tout ce qui est réparation d'appareils électroménagers (machine à laver, séchoir et lave-vaisselle), laquelle permet de recycler et de remettre en vente quelque 800 machines à laver par an. La deuxième filière concerne l'ensemble des activités de recyclage de meuble et de l'«upcycling» (action qui consiste à récupérer des matériaux dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux de qualité ou d'utilité supérieure).

Magasin Trans'Form / Oxfam

Avenue de Philippeville, 290-292
6001 MARCINELLE

Magasin ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h



Ces deux services font partie du pôle d'Economie Sociale du CPAS de Charleroi qui concerne entre 85 et 100 personnes/an, en cela compris le personnel, les stagiaires et les personnes sous contrat « article 60 ». Il renforce ainsi la mission d'insertion professionnelle de l'institution.



FLEURUS
FONTAINE-L'EVÊQUE
GERPINNES
MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

	NOUVEAU						NOUVEAU	
	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI			
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART						DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-PONT	
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES WANGENIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE				CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE	
MERCREDI		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES			LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL		JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE	
JEUDI							COUILLET MARCINELLE RANSART	
VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE WAGNELÉE						CHARLEROI GILLY GOSSELIES MARCHIENNE-DOCHERIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
PÂQUES	Lundi 10 avril 2023	Samedi 08 avril 2023
FÊTE TRAVAIL	Lundi 01 mai 2023	Samedi 29 avril 2023

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	9	9-23	6	6-20	6	6-20
FLEURUS 2	10	10-24	7	7-21	7	7-21
FLEURUS 3	13	13-27	10	10-24	10	10-24
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	4	4-18	1	1-15	1-29	1-15-29
GERPINNES	3-31	3-17-31	28	14-28	28	14-28
MONTIGNY-LE-TILLEUL	18	4-18	15	1-15	15	1-15-29



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	6-20	6-20	3-17	3-17	3-17-31	3-17-31
COUILLET	26	12-26	23	9-23	23	9-23
DAMPREMY	2-30	2-16-30	27	13-27	27	13-27
DOCHERIE	27	13-27	24	10-24	24	10-24
GILLY	20	6-20	17	3-17	17	3-17-31
GOSSELIES	27	13-27	24	10-24	24	10-24
GOUTROUX	17	3-17-31	14	14-28	14	14-28
JUMET	11	11-25	8	8-22	8	8-22
LODELINSART	9	8-23	6	6-20	6	6-20
MARCHIENNE-AU-PONT	16	2-16-30	13	13-27	13	13-27
MARCINELLE	5	5-19	2	2-16	2-30	2-16-30
MONCEAU-SUR-SAMBRE	17	3-17-31	14	14-28	14	14-28
MONT-SUR-MARCHIENNE	25	11-25	22	8-22	22	8-22
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	13	13-27	10	10-24	10	10-24
RANSART	19	5-19	16	2-16	16	2-16-30
ROUX	4	4-18	1	1-15	1-29	1-15-29

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalines** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*.

Le samedi de 09h15 à 17h30*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés 01/01, 01/05, l'Ascension (18/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

* Heure de la dernière entrée.

La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



contacts

NOUS SOMMES
FERMÉS:

Lundi 26 décembre 2022

Lundi 2 janvier 2023

Lundi 10 avril 2023

■ UN SITE INTERNET **www.lasambrienne.be**

Disponible 24h/24 – 7j/7

■ UN NUMÉRO UNIQUE **071/272.000**

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

> Du lundi au jeudi:

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

> Le vendredi: **de 8h30 à 11h30**

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

> Du lundi au vendredi:

de 8h30 à 11h30

■ POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,
rue Trieu Kaisin, 70
6061 Montignies-sur-Sambre

- **EMAIL:**

info@lasambrienne.be

■ POUR NOUS RENCONTRER

Boulevard Jacques Bertrand, 48
à 6000 Charleroi

> Sur rendez-vous